

**Recrutement de technicien(ne) de laboratoire
au sein des hôpitaux d'instruction des armées
sous statut civil ou militaire**

➤ **Retrait du dossier de candidature pour le recrutement sous statut civil,
par voie de concours**

Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines
Service des ressources humaines civiles
Sous-direction de la gestion ministérielle
Bureau des concours et examens professionnels
5 bis, avenue de la porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15

Mél : bureauconcours@concours.civils.defense.gouv.fr
<http://www.concours-civils.sga.defense.gouv.fr>

➤ **Retrait du dossier de candidature pour le recrutement sous statut militaire**

Direction centrale du service de santé des armées
Cellule accueil-information
Îlot Bégin
69, avenue de Paris
94163 SAINT-MANDÉ CEDEX

Mél : info.carriere@dcssa.fr
Téléphone : 01.43.98.50.64 ou 52.49

☞ *Ouvert aux candidat(e)s possédant un des diplômes suivants :*

- *diplôme d'État de laborantin d'analyses médicales (DELAM) ou diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales (DETAB),*
- *diplôme universitaire de technologie (DUT) :*
 - *spécialité biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques ;*
 - *spécialité génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques ;*
- *brevet de technicien supérieur (BTS) d'analyses biologiques ;*
- *brevet de technicien supérieur (BTS) biochimiste ou BTS bioanalyses et contrôles ;*
- *brevet de technicien supérieur (BTS) de biotechnologie ;*

- *brevet de technicien supérieur (BTS) agricole, option laboratoire d'analyses biologiques ou option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ;*
- *diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie ou le titre professionnel de technicien supérieur des sciences et techniques industrielles –parcours biochimie-biologie– délivrés par le Conservatoire national des arts et métiers ;*
- *diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité analyses des milieux biologiques délivré par l'université de Corte ;*
- *diplôme de technicien supérieur de laboratoire, biochimie- biologie clinique ou titre de technicien de laboratoire biochimie-biologie ou le titre d'assistant de laboratoire biochimie- biologie délivrés par l'Ecole supérieure de technicien biochimie- biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon ;*
- *certificat de formation professionnelle de technicien supérieur physicien chimiste homologué par la commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique du ministère du travail ou un titre professionnel de technicien supérieur chimiste, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, délivrés par le ministère chargée de l'emploi.*